

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00218


Numéro SIREN : 881 489 496

Nom ou dénomination : 2JA

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt 2937

**2JA**

Société par actions simplifiée  
Au capital social de 10 000 euros  
Siège social: 6 avenue du Maréchal LECLERC  
63800 COURNON D'AUVERGNE  
**RCS CLERMONT FD 881 489 496**

Copie certifiée conforme à l'original  
par : *le Président*  
le : *24 mars 2023*  
signature : 

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 30 JUIN 2022  
EN DATE DU 24 MARS 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT QUATRE MARS ,  
A 15h00,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Jonathan BEGGIORA, Président et associé,

Anis HERMI est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que tous les associés sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

AH

JF

JB

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Approbation des conventions réglementées.

Puis lecture est donnée du rapport du président et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte, puis, plus personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES)**

---

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 30 juin 2022 approuve :

- les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe,
- les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 22 732,56 euros.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, qu'il s'agit du second exercice social et qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des deux derniers exercices.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au président pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

AH SF JB

## **DEUXIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DES RÉSULTATS)**

---

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 comme suit :

- Dotation à la réserve légale à hauteur de 100,00 euros
- Affectation du solde soit 22 632,56 euros au poste « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à - 4 475,17 euros.

Du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à 14 575,17 euros et redeviennent ainsi supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il s'agit du premier exercice social et qu'il n'a pas été distribué de dividende précédemment.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION (APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES)**

---

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet par le Président.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

---

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par tous les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Jonathan BEGGIORA



Jérémy FONTAINE



Anis HERMI






AM SF

**2JA**

Société par actions simplifiée  
Au capital social de 10 000 euros  
Siège social: 6 avenue du Maréchal LECLERC  
63800 COURNON D'AUVERGNE  
**RCS CLERMONT FD 881 489 496**

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLÉE DU 24 MARS 2023**

N° COMPTE	ASSOCIE	REPRESENTE PAR : (SI PROCURATION)	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	EMARGEMENT
1	Jonathan BEGGIORA		700	700	
2	Anis HERMI		200	200	
3	Jérémy FONTAINE		100	100	
	<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>1000</b>	

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que :

3

associés sont présents et totalisent

associés sont représentés par des mandataires et totalisent

associés ont voté par correspondance et totalisent



actions, auxquelles sont attachées



actions, auxquelles sont attachées



actions, auxquelles sont attachées



voix



voix



voix

Le Président



Le Secrétaire

